

Communiqué de presse du 26 juin 2020

## **Le fonds cantonal pour les travailleuses et travailleurs précaires enfin débloqué !**

La Communauté genevoise d'action syndicale, Caritas et le CSP, signataires de la Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion, se réjouissent que le Grand Conseil genevois ait enfin voté le projet de loi instaurant une indemnité pour les travailleuses et travailleurs précaires qui ont perdu leur revenu à cause de la crise sanitaire. Malgré l'aspect très tardif de cette décision et les nombreuses lacunes du dispositif, les syndicats et les associations considèrent que cette mesure comble un trou important dans le filet social.

Hier soir, à 51 voix (Alternative et PDC) contre 47 (PRL, MCG, UDC), le Grand Conseil a voté un projet de loi permettant d'indemniser les travailleuses et travailleurs précaires qui ont perdu leur revenu à cause de la crise sanitaire. Cette mesure, votée trois mois après que les syndicats et les associations, réunis autour de la Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion, avaient tiré la sonnette d'alarme, permet – au moins partiellement – de combler les importantes lacunes qui existent dans le dispositif de soutien aux personnes qui sont subies les conséquences du COVID-19.

### **De nombreux laissés pour compte**

Malgré les promesses du Conseiller fédéral Alain Berset que personne ne serait oublié, de nombreuses situations sans aucune couverture sociale ont été identifiées : travailleurs/euses temporaires licencié-es avant l'extension des RHT, faux/fausses indépendant-es ou intermittent-es du spectacle aux parcours trop discontinus pour bénéficier du chômage, travailleuses sans statut légal de l'économie domestique, etc. Des milliers de personnes se trouvent aujourd'hui sans revenu.

### **Une première suisse**

Avec le projet de loi adopté hier soir, une partie de ces lacunes ont été comblées. Avec une enveloppe budgétaire de 15 millions de francs et en prévoyant une indemnité de substitution de revenu à hauteur de 80% du dernier revenu couvrant une période de 2 mois, cette mesure permet une aide d'urgence qui soulagera des personnes qui se trouvent aujourd'hui dans une très grande précarité. Syndicats et associations saluent particulièrement le fait que le projet de loi permette aux personnes sans statut légal d'y accéder, une première en Suisse.

### **Une mesure incomplète**

Le Grand Conseil a ainsi enfin pris une mesure qui profite aux plus précaires du canton. Toutefois, les syndicats et les associations déplorent que, face à la pression des partis de droite, le projet de loi n'ait pas pu répondre à des aspirations plus ambitieuses. Ainsi, le plafonnement des aides à 4000 CHF pour une période maximale de deux mois, l'exclusion de toute personne ayant perdu son travail à Genève mais habitant hors canton ou encore le refus de voter l'urgence, repoussant ainsi l'entrée en vigueur du dispositif au 19 septembre, sont autant d'éléments qui témoignent du fait que la droite parlementaire a vite oublié les aides qui ont été accordées aux chef-fes d'entreprises ou encore au Salon de l'Auto.

En attendant l'entrée en vigueur de la loi, nombre de personnes qui auraient pu bénéficier de cette aide en urgence continueront à dépendre d'aide des associations privées, les laissant ainsi face à l'incertitude et confrontés aux fonds privés disponibles.

### **Lutte contre le travail au noir**

Les syndicats déplorent par ailleurs les discours hypocrites sur le travail au noir des opposant-es au projet, alors qu'ils/elles en portent la responsabilité politique par la conduite de politiques de flexibilisation du marché du travail et de politiques migratoires limitant ou privant les travailleuses/euses de droits pour se défendre contre les abus patronaux.

Les syndicats continueront quant à eux de véritablement lutter quotidiennement contre ce fléau



Contacts :

Pour la CGAS : Alessandro Pelizzari, Unia : 079 817 29 04 / Davide De Filippo, SIT : 079 707 14 67

Pour le CSP : Alain Bolle : 079 328 59 51

Pour Caritas : Dominique Froidevaux : 079 636 46 91